

N° 3

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

---

SESSION LÉGALE DE MAI

---

Séance du Dimanche 20 Mai 1900

---

<b>Conseil municipal :</b>	<b>Pages</b>
Installation . . . . .	142
<b>Administration :</b>	
Nomination du Maire et des Adjoints . . . . .	143

---

L'an mil neuf cent, le dimanche 20 Mai, à onze heures du matin, heure légale, les membres du Conseil municipal de Lille, proclamés par le bureau électoral, à la suite des opérations des 6 et 13 Mai 1900, se sont réunis dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents MM. les Conseillers municipaux :

RAGHEBOOM	DENEUBOURG
DUPIED	CORSIN
GHEsqUIÈRE	PICAVEZ
DELORY	GOUDIN
HANNOTIN	DRUELLE
DEBIERRE	BEAUREPAIRE
LELEU	DESMETTRE
FANYAU	BAREZ
WERQUIN	DEVERNAY
DUFOUR	DEHOUCK
MOURMANT	CLÉMENT
BONDUEL	DELESALLE
BROUTIN	BOUCHERY
SAMSON	BOUR
GUFFROY	CRÉPIN
GILBERT	DELÉCLUZE
BERGOT	

La séance a été ouverte sous la présidence de M. G. DELORY, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et à déclaré installer MM. RAGHEBOOM, DUPIED, GHEsqUIÈRE, DELORY, HANNOTIN, DEBIERRE, LELEU, FANYAU, WERQUIN, DUFOUR, MOURMANT, BONDUEL, BROUTIN, SAMSON, GUFFROY, GILBERT, BERGOT, DENEUBOURG, CORSIN, PICAVEZ, GOUDIN, DRUELLE, BEAUREPAIRE, DESMETTRE, BAREZ, DEVERNAY, DEHOUCK, CLÉMENT, DELESALLE, BOUCHERY, BOUR, CRÉPIN et DELÉCLUZE dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

M. HANNOTIN, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. DELÉCLUZE.

*Élection du Maire.*

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote, écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	33
Bulletin blanc . . . . .	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés . . . . .	32
Majorité absolue . . . . .	17

A obtenu :

M. DELORY, trente-deux voix . . . . .	32
---------------------------------------	----

M. DELORY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire.

**M. Hannotin.** — Je voudrais, avant de céder la place au Maire, féliciter le nouveau Conseil municipal, élu du suffrage universel; la réaction a été écrasée et les socialistes et radicaux unis l'ont emporté haut la main.

L'ancien Conseil municipal a travaillé beaucoup, mais le nouveau Conseil a encore beaucoup à faire, beaucoup de projets à réaliser; bien des choses ont été retardées par des tracasseries de l'Administration supérieure et d'autres Administrations; j'espère que le nouveau Conseil fera tous les efforts nécessaires, et que nous marcherons tous, radicaux et socialistes, la main dans la main, pour aider de tout notre pouvoir à la bonne marche des affaires municipales, de façon à ce qu'elles marchent au mieux des intérêts des électeurs qui nous ont envoyés ici.

M. LE MAIRE quitte sa place et vient occuper le fauteuil que lui cède M. HANNOTIN. Il fait ensuite le discours suivant :

« CITOYENS,

» Permettez-moi de vous remercier de la nouvelle marque de confiance que vous venez de m'accorder. Comme pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, je m'efforcerai d'apporter dans la direction des débats toute l'impartialité désirable.

» Comme vient de le dire notre excellent ami M. HANNOTIN, si nous avons pu, dans ces quatre dernières années, accomplir une série de réformes, il nous reste à faire aboutir d'importants projets que nous avons mis sur le chantier ; pour ne parler que de quelques uns d'entre-eux, nous aurons à faire aboutir de façon définitive la question des tramways électriques, qui n'attend plus que l'approbation ministérielle. Nous aurons à nous mettre immédiatement à l'œuvre pour la réfection de la voirie, pavage et aquedues dans un grand nombre de nos voies publiques. D'autre part, la question du gaz et d'autres questions aussi importantes vont solliciter toute notre activité, et j'ai la ferme conviction, étant donnée la composition du Conseil actuel, que nous arriverons, dans les quatre années qui vont suivre, à réaliser des améliorations plus favorables encore aux intérêts de nos concitoyens, que celles que nous avons pu accomplir dans les quatre ans qui viennent de s'écouler. » (*Vifs applaudissements*).

*Élection du 1<sup>er</sup> Adjoint.*

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	33
Bulletin blanc . . . . .	1
	<hr/>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . . .	32
Majorité absolue . . . . .	17
M. DEBIERRE a obtenu trente-deux voix . . . . .	32

M. DEBIERRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint.

*Élection du 2<sup>me</sup> Adjoint.*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	33
Bulletin blanc . . . . .	1
	<hr/>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . . .	32
Majorité absolue . . . . .	17
M. DELESALLE a obtenu trente-deux voix . . . . .	32

M. DELESALLE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2<sup>e</sup> Adjoint.

*Élection du 3<sup>me</sup> Adjoint*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	33
Bulletin blanc . . . . .	1
	<hr/>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	32
Majorité absolue . . . . .	17
M. GHESQUIÈRE a obtenu trente-deux voix . . . . .	32

M. GHESQUIÈRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3<sup>e</sup> Adjoint.

*Élection du 4<sup>me</sup> Adjoint*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	33
Bulletin blanc . . . . .	1
	<hr/>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	32
Majorité absolue . . . . .	17

Ont obtenu :

M. LELEU, trente voix . . . . .	30
M. WERQUIN, une voix . . . . .	1
M. DUPIED, une voix . . . . .	1

M. LELEU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4<sup>e</sup> Adjoint.

*Élection du 5<sup>me</sup> Adjoint*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	33
Bulletins blancs . . . . .	3
	<hr/>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	30
Majorité absolue . . . . .	16
M. DUPIED a obtenu trente voix . . . . .	30

M. DUPIED, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5<sup>e</sup> Adjoint.

*Election du 6<sup>me</sup> Adjoint*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	33
Bulletins blancs . . . . .	2
	<hr/>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . . .	31
Majorité absolue . . . . .	16
M. SAMSON a obtenu trente-une voix. . . . .	31

M. SAMSON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6<sup>e</sup> Adjoint.

*Election du 7<sup>me</sup> Adjoint*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	33
Bulletins blancs . . . . .	2
	<hr/>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . . .	31
Majorité absolue . . . . .	16
M. HANNOTIN a obtenu trente-une voix. . . . .	31

M. HANNOTIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7<sup>e</sup> Adjoint.

*Election du 8<sup>me</sup> Adjoint*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	33
Bulletins blancs . . . . .	4
	<hr/>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . . .	29
Majorité absolue . . . . .	15
M. GOUDIN a obtenu vingt-neuf voix. . . . .	29

M. GOUDIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8<sup>e</sup> Adjoint.

*Élection du 9<sup>me</sup> Adjoint*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	33
Bulletins blancs. . . . .	2
	<hr/>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . . .	31
Majorité absolue . . . . .	16
M. BEAUREPAIRE a obtenu trente voix . . . . .	30
M. GUFFROY a obtenu une voix . . . . .	1

M. BEAUREPAIRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 9<sup>e</sup> Adjoint.

**M. le Maire.** — Nous allons passer à la nomination du Secrétaire.

Nombre de votants . . . . .	33
M. GUFFROY a obtenu trente-une voix . . . . .	31
M. BEAUREPAIRE a obtenu une voix . . . . .	1
Bulletin blanc, un . . . . .	1

M. GUFFROY, ayant obtenu la majorité absolue, est nommé Secrétaire.

**M. le Maire.** — Messieurs, je vous félicite de l'ensemble avec lequel vous venez de procéder à ces votes; cela prouvera à nos adversaires que si nous pouvons être divisés sur quelques points de détail sur le but à atteindre, nous pouvons aussi marcher tous d'accord comme un seul homme, pour la défense des intérêts des contribuables et de la République. (*Vifs applaudissements.*)

**M. Dufour.** — Comme le disait tout à l'heure M. HANNOTIN, les élections qui nous ont envoyés au Conseil ont été nettement, absolument républicaines; nous sommes tous entrés ici sincèrement attachés et dévoués à la défense de la République. Je propose donc à mes collègues d'envoyer au suprême Magistrat de la République l'adresse suivante :

« Le Conseil municipal de Lille, réuni pour son installation le 20 mai 1900, envoie  
» à M. LOUBET l'expression de sa respectueuse sympathie et l'assure de son dévoue-  
» ment aux institutions républicaines. » (*Applaudissements.*)

**M. le Maire.** — Je mets aux voix cette proposition : ceux qui sont d'avis de l'accepter sont priés de le manifester en levant la main.

La proposition de **M. DUFOUR** est adoptée à l'unanimité.

**M. Bergot.** — Messieurs, l'installation du Conseil municipal étant faite, ainsi que la nomination des membres de l'Administration, je propose à mes collègues de donner à tous les salariés de la Municipalité, c'est-à-dire à tous les employés de la Ville, un congé de 24 heures. Je sais bien qu'il y a des services que l'on ne pourra abandonner complètement, même pour une seule journée ; je proposerai donc à mes collègues qui viennent d'être nommés à l'Administration municipale de donner ce congé aux employés, à tour de rôle.

Je prie **M. le Maire** de vouloir bien mettre cette proposition aux voix.

**M. Goudin.** — Je demande que l'Administration du Mont-de-Piété accorde le même congé à ses employés ; ils n'appartiennent pas directement à l'Administration municipale, mais celle-ci peut faire la demande de ce congé, qui a été accordé il y a quatre ans.

**M. le Maire.** — Je suis l'interprète de mes collègues de l'Administration en disant que nous nous rallions de grand cœur à la proposition de **M. BERGOT** et nous ferons toutes les démarches nécessaires pour que toutes les Administrations dans lesquelles le Conseil municipal a la moindre part, accordent la même faveur à leurs employés. Nous ferons particulièrement cette demande aux Hospices, au Bureau de Bienfaisance et au Mont-de-Piété.

**M. Clément.** — Et l'enseignement ?

**M. le Maire.** — Nous demanderons au Préfet d'accorder également un jour de congé au personnel enseignant.

**M. Bergot.** — Nous avons voté, les anciens Conseillers ici présents, comme moi-même, un subside de 10.000 francs pour nos camarades en grève, non pas pour une augmentation de salaire et une diminution d'heures de travail, la diminution d'heures avait été imposée par la loi votée par le Parlement ; mais cette somme se fait longtemps attendre.

Un détail, en passant : nous savons que dans les ateliers de tissus COURMONT, à Moulins-Lille, la grève n'est pas causée par le désir d'une augmentation de salaire, ni par celui d'une diminution d'heures de travail. Là, les grévistes sont des camarades



qui ont prêté la main à d'autres camarades en grève, qui les ont assistés, qui ont essayé de les aider à maintenir les prix qui existaient dans la maison ; eh bien, ces camarades, on a essayé par des moyens détournés de les éliminer de l'atelier.

Je demande à l'Administration qui vient d'être nommée de vouloir bien aller près des Autorités supérieures, afin d'avoir le plus tôt possible les 10.000 francs votés pour donner du pain aux femmes et aux enfants des camarades en grève. (*Vifs applaudissements. Acclamations*).

**M. le Maire.** — Il est certain que l'Administration fera immédiatement le nécessaire pour que l'approbation soit donnée sans plus tarder au Ministère, et j'ai demandé au Secrétaire général de la Mairie de vouloir bien envoyer de suite une dépêche au Ministre de l'Intérieur.

**M. Ghesquière.** — Je demande, à propos des Hospices, que nous intervenions auprès de l'Administration hospitalière pour réclamer la levée de toutes les punitions.

**M. le Maire.** — C'est entendu ; c'est une coutume depuis plusieurs années.

**M. Bergot.** — Messieurs, j'ai omis une chose tout à l'heure : dans les services municipaux, il y a certaines catégories d'employés à qui il n'est guère possible de donner un congé ; je demande donc qu'on donne une gratification aux employés qui se trouvent dans ce cas, et particulièrement aux agents de police.

**M. le Maire.** — On s'arrangera de telle façon que les agents de police, les employés d'octroi, qui ne peuvent quitter complètement le service, aient congé à tour de rôle.

**M. Hannotin.** — Cela se fait toujours ainsi en pareil cas ; on assure le service et on donne congé aux employés à tour de rôle.

**M. le Maire.** — Personne ne demandant plus la parole, permettez-moi de lever notre première séance au cri de : « Vive la République démocratique et sociale. » (*Applaudissements*).

La séance est levée à midi quinze minutes.